

Snes section académique de Versailles

SUPPRESSIONS MASSIVES D'EMPLOIS A VERSAILLES

	Suppressions d'emplois en Collège, SEPA, LGT et Post Bacs	Suppressions de postes fixes en Collège, SEGPA, LGT et Post Bacs
Rentrée 2005	483	248
Rentrée 2006	452	384
Rentrée 2007	757	Pas encore fait
Total sur 3 rentrées	1692	632 sur les 2 précédentes rentrées

Le Ministère l'a annoncé... 500 suppressions d'emplois sur Versailles, 236 au titre des évolutions démographiques, 264 pour la suppression des décharges statutaires. **L'Académie de Versailles est la plus touchée après celle de Lille.**

Mais ce premier chiffre de 500 suppressions masque des effets encore plus catastrophiques pour l'Académie : le Recteur vient de rendre ses arbitrages qui se résument en 3 points :

- Pour la rentrée : **757 emplois vont être supprimés** sur les structures Collège, SEGPA, Lycée général et technologique et Post Bac.

En 3 ans, sur ces mêmes structures, **l'addition se chiffre à 1692 emplois supprimés.** Les suppressions d'emplois se traduisent par des suppressions de postes fixes dans les établissements (632 postes fixes sur les 2 dernières rentrées). Il est clair qu'avec 757 emplois en moins, un grand nombre de postes fixes va encore disparaître !

De plus, le Recteur va augmenter le nombre d'HSA dans les établissements **ce qui accentuera mécaniquement l'effet sur les suppressions de postes fixes.**

- Ces suppressions vont entraîner une augmentation des nominations de TZR que le Rectorat présente sans scrupules comme une augmentation des moyens de remplacement. Dans la réalité, faute d'avoir pu trouver un poste fixe, **les collègues sur ZR vont servir de moyens d'enseignement flexibles** en étant affectés sur un ou plusieurs établissements à l'année voire en lycée professionnel.

De fait, en augmentant les moyens de remplacement, le Recteur anticipe les suppressions de postes fixes dans les établissements et adapte l'Académie à la baisse des recrutements.

- Enfin, selon nos calculs, **le Recteur récupère encore plus de moyens** sur les décharges statutaires et l'évolution démographique que ce que lui demande le Ministère.

Lors du CTP Académique consacré à la répartition des moyens, du 19 janvier, à l'initiative de la FSU, **l'ensemble des organisations syndicales a refusé de siéger.**

Le Recteur l'a reconvoqué... une heure après ! Nous avons lu les déclarations préalables et quitté la séance, **refusant de cautionner le dépeçage du service public d'Education.**